

*Initiatives ministérielles*

De ce côté-ci, nous exhortons le gouvernement à jeter un second regard sur le projet de loi C-32, à comprendre la douleur des Canadiens et à commencer à sympathiser avec eux. Si les conservateurs parviennent à éprouver un tel sentiment, ils retireront le projet de loi C-32 parce qu'ils seront alors parvenus à faire preuve de compassion et d'un sens du devoir.

**M. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est):** Madame la Présidente, je souhaite aussi dire quelques mots au sujet du projet de loi C-32 qu'étudie la Chambre. Ce projet de loi aurait effectivement pour résultat de plafonner le Régime d'assistance publique du Canada dans les trois provinces prétendues riches: l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Venant d'une province qui ne sera pas touchée par cette loi, vous, madame la Présidente, pourriez être portée à dire: «Où est le mal? Vous êtes riches en Alberta. Il n'y a pas de pauvres chez vous.» Je doute que ce soit là votre pensée, mais d'autres pourraient raisonner ainsi et vouloir que nous fassions un sacrifice pour le bien général.

D'abord, on a appris au cours de la fin de semaine, que le ministère de Affaires extérieures aurait apparemment dépensé 140 millions de dollars pour installer un système de communication qui ne fonctionne pas.

• (1600)

Vous devez savoir, madame la Présidente, que l'an dernier, le gouvernement fédéral a dépensé 500 millions de dollars pour promener ses fonctionnaires à travers le Canada. J'ai moi-même fait partie du voyage. Le gouvernement consacre à peu près 160 milliards de dollars par an, en ce moment, à des choses qui, aux yeux de la plupart des Canadiens, sont tout simplement au-dessus de nos moyens.

Je vais m'étendre un peu là-dessus, même si je n'ai que quelques minutes. Je voudrais parler de la pauvreté en Alberta, car beaucoup de gens croient qu'il n'y a pas de pauvres en Alberta. Détrompez-vous, il y en a. Il y en a dans les familles monoparentales de ma propre circonscription, et j'en ai rencontré beaucoup. Les pauvres sont invariablement des femmes parce que, tout le monde le sait, le divorce ou la séparation condamne instantanément les femmes à la pauvreté. En fait, une mère célibataire m'a dit récemment que, d'après ses calculs, le revenu du mari augmente considérablement au moment de la séparation et celui de la femme diminue énormément.

Il y a donc beaucoup de pauvreté en Alberta et, malheureusement, le problème s'accroît rapidement. Il y a 49 000 ménages en Alberta qui vivent sous le seuil de la pauvreté. Il y a les gagne-petit, dont vous connaissez également l'existence. Les enfants en Alberta sont maintenant dans une situation légèrement pire que ceux de la famille canadienne moyenne. Je me demande combien

de personnes en dehors de la Colombie-Britannique et de l'Alberta le savent. La pauvreté est en fait plus grande en Alberta qu'elle ne l'est à l'échelle nationale.

Toutes sortes d'indices indéniables montrent que les pauvres et les gagne-petit en Alberta sont loin de vivre dans le luxe. A cause de ce projet de loi, madame la Présidente—vous le savez certainement à l'heure qu'il est, j'en suis certain—il nous sera plus difficile de fournir de l'aide, et des services dans le domaine de l'éducation. Il sera plus difficile pour les gens de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario de fournir des choses qui font probablement partie du ciment qui lie le Canada.

Si le gouvernement actuel supprime un trop grand nombre de ces liens, je crains énormément pour l'avenir de mon pays. Bien sûr, seulement trois provinces sont en cause, mais, l'an prochain, qu'allons-nous faire si c'est le tour du Manitoba, ou encore de la Saskatchewan, où les prix agricoles n'ont probablement jamais été si bas en ce siècle, y compris dans le temps de la crise. Si le gouvernement est capable de faire une telle chose à ces trois provinces, il peut très bien en faire autant ailleurs.

J'exhorte les députés à presser le gouvernement de retirer le projet de loi étant donné la conjoncture actuelle, car il affaiblira trois provinces canadiennes qui comptent des milliers et des milliers de familles pauvres qui ont besoin d'aide en matière d'éducation et de soins hospitaliers. Il affaiblira ces provinces dans leur capacité à fournir ces services.

Selon les calculs du gouvernement, les trois provinces visées perdront 2,13 milliards en transferts fédéraux en cinq ans, soit jusqu'en 1995-1996. Les estimations des provinces sont sensiblement plus élevées.

En vertu du RAPC, comme vous le savez, madame la Présidente, les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent moitié-moitié les frais de nourriture, de logement, d'habillement, de services d'utilité publique et d'articles de maison auxquels ont droit gratuitement certaines personnes. Dans le cadre du RAPC, ils offrent par exemple des soins dentaires pour les pauvres et les gagne-petit, des services essentiels pour les personnes handicapées, des foyers d'accueil pour les enfants maltraités, un logement sûr pour les femmes victimes d'abus et des garderies subventionnées pour les familles à faible revenu.

Le plafonnement du RAPC, comme on dit, a été reconduit par le gouvernement conservateur et, évidemment, nous savons que la justice lui a récemment reconnu le droit de le faire. En raison de cette décision, le gouvernement cherchera à se faire rembourser les fonds transférés à ces trois provinces dans le cadre du RAPC, soit 40 millions de dollars pour la Colombie-Britannique, 400 millions pour l'Ontario et je ne saurais dire combien pour l'Alberta malheureusement.